

Procès-verbal de la séance régulière des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tenue le jeudi 18 août 2022, à 20 h 30 à la salle de rencontres du siège social de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Martin Dampousse, président
- Monsieur Mario Lemay, premier vice-président
- Monsieur Stéphane Williams, deuxième vice-président
- Monsieur Claude Dalpé, directeur
- Madame Sylvie Beaulieu, directrice
- Monsieur Marc-André Savaria, directeur
- Monsieur Gaétan Marcil, directeur

Madame Marie-Josée Daigle, secrétaire-trésorière adjointe était aussi présente.

Résolution 22-5343 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU JEUDI 18 AOÛT 2022

Sur proposition de Monsieur Stéphane Williams appuyé par Monsieur Gaétan Marcil il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance régulière des membres du conseil d'administration du jeudi 18 août 2022 tenue à 20 h 30 à la salle de rencontres du siège social de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

L'ordre du jour est le suivant :

Résolution 22-5344	Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022
Résolution 22-5345	Affichage poste technicien à l'entretien temporaire 3 ans
Résolution 22-5346	Mandataire pour l'application de la langue française au travail
Résolution 22-5347	Antenne sur la toiture du réservoir d'eau à la Station D
Résolution 22-5348	Approbation du calendrier de conservation des archives
Résolution 22-5349	Approbation des dépenses du 17 juin au 18 août 2022
Résolution 22-5350	Levée de l'assemblée

Entrée en vigueur : 18-08-2022

Résolution 22-5344 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2022

Sur proposition de Monsieur Claude Dalpé appuyé par Monsieur Mario Lemay il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance des membres du conseil d'administration de la RIEP tenue le 16 juin 2022 par vidéoconférence.

Entrée en vigueur : 18-08-2022

Résolution 22-5345 AFFICHAGE DE POSTE TECHNICIEN À L'ENTRETIEN TEMPORAIRE 3 ANS

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien à l'entretien est devenu vacant à la suite de la nomination de Monsieur Guy Poulin au poste temporaire de technicien à l'entretien - projets spéciaux pour une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE deux personnes ont soumis leur candidature à la suite de l'affichage, soient Messieurs Jean-François Brault, employé permanent et Jean-Antonio Ladouceur, employé temporaire;

CONSIDÉRANT QUE l'Article 8.04 de la convention collective stipule que le poste doit être attribué à l'employé cumulant le plus d'ancienneté;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu appuyé par Monsieur Marc-André Savaria, il est unanimement résolu d'octroyer le poste de technicien à l'entretien temporaire 3 ans à Monsieur Jean-François Brault.

Entrée en vigueur : 18-08-2022

Résolution 22-5346

MANDATAIRE POUR L'APPLICATION DE LA LANGUE FRANÇAISE AU TRAVAIL

Sur proposition de Monsieur Marc-André Savaria, appuyé par Monsieur Claude Dalpé, il est unanimement résolu de mandater Madame Marie-Josée Daigle à titre de mandataire pour l'application de la langue française au travail.

Entrée en vigueur : 18-08-2021

Résolution 22-5347

ANTENNE SUR LA TOITURE DU RÉSERVOIR D'EAU À LA STATION D

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Varennes a effectué une demande d'autorisation pour installer et avoir accès pour certains équipements sur les bâtiments sous l'autorité de la Régie, dont le réservoir de floculant de l'usine principale ainsi que le réservoir d'eau de la Station D;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Varennes ainsi que son fournisseur mandaté à l'installation de ces dites antennes (TEKTRAP) s'engagent à respecter les conditions émises par la RIEP, dont l'installation de l'antenne sur la sortie de ventilation de la mise à l'atmosphère située sur le dessus du réservoir de la Station D (près du paratonnerre), en plus des communications pour les prises de lecture et l'entretien des appareils.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Monsieur Mario Lemay appuyé par Monsieur Stéphane Williams, il est unanimement résolu d'approuver la demande d'autorisation de la Ville de Varennes pour l'installation et l'accès pour certains équipements sur les bâtiments sous l'autorité de la RIEP, selon les conditions émises par celle-ci.

Entrée en vigueur : 18-08-2022

Résolution 22-5348

APPROBATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu, appuyé par Monsieur Gaétan Marcil, il est unanimement résolu d'approuver le calendrier de conservation de la RIEP, présenté par Madame Isabelle Gauvreau, archiviste à la MRC Marguerite D'Youville.

Entrée en vigueur : 18-08-2022

Résolution 22-5349

APPROBATION DES DÉPENSES DU 17 JUIN AU 18 AOÛT 2022

Sur proposition de Monsieur Claude Dalpé appuyé par Monsieur Stéphane Williams il est unanimement résolu d'approuver les dépenses au fonds d'administration du 17 juin au 18 août 2022.

Entrée en vigueur : 18-08-2022

PROCHAINE SÉANCE

Tel que fixé statutairement par la résolution 84-651, la prochaine séance régulière des membres du conseil d'administration se tiendra le jeudi 15 septembre 2022 à 20 h 30 à la salle de rencontre de la RIEP;

Entrée en vigueur : 18-08-2022

Résolution 21-5350

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Monsieur Mario Lemay appuyé par Monsieur Gaétan Marcil il est unanimement résolu de lever l'assemblée

Entrée en vigueur : 18-08-2022

.....
Président

.....
Secrétaire-trésorier